LEGENDE

Périmètre de validité du plan. **Degré de sensibilité : OPB II et III**

Selon indications sur le plan

Construction existante maintenue dans son gabarit et son affectation.

Périmètre d'implantation de la construction projetée. Le nombre de niveaux est indiqué sur le bâtiment. **Affectation : Logement**

S Superstructures habitables.

Périmètre d'évolution de la construction projetée.

Limite d'emprise des constructions en sous-sol. Les dalles de couverture devront supporter des véhicules de plus de 16 tonnes.

Construction projetée :
PARKINGS : Habitants (y compris visiteurs) **32 places env.**
1,5pl./108 M2 SBP

Engazonnement, plantations, sur dalle et pleine terre.
Les aménagements sont dessinés à titre indicatif.

Jardins privatifs (séparation des jardins autorisée par des haies).

Place de jeux (espace collectif public).

Plantations nouvelles.

Cession gratuite au domaine public (réaménagement de la Route de Ferney).

NOTES :

L'indice d'utilisation du sol relatif aux parcelles 645 et 647 est fixé à : **IUS = 0,81**
Les accès se conformeront à la directive N° 8 de l'Inspectorat Cantonal du Service du Feu.
Les emplacements pour des postes de transformation des Services Industriels sont réservés.
Les aménagements extérieurs et les mesures de protection de la végétation devront se conformer notamment aux directives du Service des Forêts. Les aménagements extérieurs seront à la charge des constructeurs.
Aucun espace ne sera clôturé à l'exception des jardinets privatifs qui pourront être aménagés au rez des immeubles de logement.
Les typologies d'appartements devront tenir compte de l'exposition au bruit et des dispositions constructives seront prises au niveau des façades conformément aux articles 31 et 32 de l'Ordonnance fédérale pour la protection contre le bruit du 15 décembre 1986.
Le bâtiment sera insonorisé conformément aux normes qu'implique la situation en zone "NNI B".
Les différentes servitudes et cessions fiduciaires, notamment les servitudes de passage pour l'accès commun au parking souterrain seront fixés dans le cadre des requêtes en autorisation de construire.

COUPE A-A DE PRINCIPE

COUPE B-B DE PRINCIPE

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L' ÉNERGIE

Direction de l'Aménagement — Service des Etudes et Plans de Quartiers

GRAND-SACONNEX — Feuille Cadastrale N° 28

Parcelles N° 644, 645, 646 et 647

Plan localisé de quartier

Situé à l'angle de la Route de Ferney et de l'Ancienne-Route

Ce plan remplace et abroge le plan localisé de quartier N° 27886-534 adopté par le Conseil d'Etat le 8 juillet 1987.

Adopté par le Conseil d'Etat le : 13 mars 1995 — Visa : — Timbre :

Adopté par le Grand Conseil le :

Echelle : 1/500	Date : 14.01.94
	Dessin : SDM

MODIFICATIONS

Indice	Objets	Date	Dessin
-	Accès parking	03.08.1994	bbou

Code GIREC	
Secteur / Sous-secteur Statistique	Code alphabétique
23-00-03	GSX
Code Aménagement (Commune / Quartier)	
534	
Archives Internes	Plan N° / Indice
7-5.3	28612
CDU	
711.5	